



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
9 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 29<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 31 octobre 2011, à 15 heures

*Président* : M. Donckel (Vice-Président). . . . . (Luxembourg)

## Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)
- j) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Momen (Bangladesh), M. Donckel (Luxembourg), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)** (A/66/87, A/66/297, A/66/298, A/66/298/Corr.1, A/66/337, A/66/388 et A/66/391)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial sur le développement durable (suite)** (A/66/287, A/66/304 et A/C.2/66/2)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)** (A/66/218 et A/66/278)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite)** (A/66/301)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)** (A/66/291)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite)** (A/66/291)
- f) **Convention sur la diversité biologique (suite)** (A/66/291)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (suite)** (A/66/25, Supp. N° 25)
- h) **Harmonie avec la nature (suite)** (A/66/302)
- i) **Développement durable dans les régions montagneuses (suite)** (A/66/294)
- j) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (suite)** (A/66/306)

1. **Le Président**, rappelant le débat qui a eu lieu à la séance précédente concernant la liste des orateurs pour l'examen du point 19 de l'ordre du jour, dit qu'il a mené des consultations avec tous les grands groupes et suivra l'avis que lui a donné le Président de

l'Assemblée générale : à titre de solution provisoire ne constituant en aucun cas un précédent, il suivra l'ordre de la liste des orateurs telle qu'établie le matin, à savoir Nauru (au nom des petits États insulaires en développement), l'Indonésie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), le Qatar (au nom des États arabes), l'Union européenne et l'Australie (parlant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande). La suite de la liste reste inchangée. Il remercie les grands groupes d'avoir fait preuve de flexibilité et d'un esprit constructif dans la recherche d'une solution au problème.

2. **M<sup>me</sup> Moses** (Nauru), parlant au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique représentés aux Nations Unies – Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Micronésie, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Nauru – dit que la vulnérabilité des petits États insulaires en développement du Pacifique aux questions économiques, sociales et environnementales et leur manque de moyens pour y faire face comptent parmi les principaux obstacles au développement durable de la région, qui dépend beaucoup de la santé et de la vitalité du milieu marin. Pour les petits États insulaires en développement du Pacifique, l'« économie verte » est en fait une « économie bleue ». Les ressources de la mer et de l'océan sont à la base des moyens d'existence, de la sécurité alimentaire et de l'économie de la région, et leur préservation et leur gestion écoviable représentent essentiellement la seule voie à suivre pour assurer à l'avenir un développement durable. C'est pourquoi les petits États insulaires en développement du Pacifique, tout comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Secrétaire général de l'ONU lui-même et d'autres acteurs ont demandé que l'économie bleue figure dans le texte final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, avec trois préoccupations prioritaires, à savoir la réalisation des aspirations au développement de ces États en rapport avec l'utilisation des ressources marines et côtières, l'élimination de la surpêche et des pratiques de pêche destructives, et l'amélioration de la résistance des écosystèmes marins aux effets du changement climatique et de l'acidification de l'eau de l'océan. S'agissant du développement durable des petits États insulaires en développement, le Secrétaire général, dans son rapport, offre des recommandations concrètes sur les moyens d'améliorer l'application du Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de sa mise en œuvre. Des mesures nouvelles bien ciblées,

pour remédier aux facteurs uniques de vulnérabilité des petits États insulaires en développement sont manifestement nécessaires et Nauru se réjouirait d'un débat de fond sur ces importantes questions l'an prochain. En outre, les petits États insulaires en développement du Pacifique, avec l'Alliance des petits États insulaires, demandent que soit convoquée une troisième Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, et que la décision sur ce sujet soit prise à la Conférence Rio+20 toute proche.

3. La région où se trouve Nauru dépend fortement de la bonne santé des récifs coralliens, un écosystème qui est la première source d'aliments et de revenu pour ces pays. Plus de 275 millions d'êtres humains dans le monde, surtout dans les pays en développement et les pays insulaires, dépendent étroitement des récifs coralliens pour leurs moyens d'existence et leur alimentation. Or, les récifs coralliens sont de plus en plus soumis à un stress et d'ici à 2030, si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour les protéger, 90 % seraient menacés par les effets conjugués du changement climatique, de l'acidification de l'eau de l'océan et des autres impacts anthropogènes. L'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution sur la protection des récifs coralliens pour des moyens d'existence et un développement durables serait un important moyen de concourir au développement durable et à l'élimination de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement.

4. Au sujet de la sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures, le changement climatique demeure la plus grave menace qui pèse sur la survie et la viabilité des petits États insulaires en développement du Pacifique et sur les efforts qu'ils font pour réaliser des objectifs de développement durable. Les effets néfastes du changement climatique se font déjà sentir. Chaque jour, des habitants du Pacifique craignent que la montée du niveau de la mer n'emporte leur maison et fasse disparaître le sol même où ils se trouvent. Ils se réjouissent de la visite, d'importance historique, du Secrétaire général dans la région du Pacifique, venu se rendre compte par lui-même de l'ampleur de la vulnérabilité des habitants du Pacifique au changement climatique. Pourtant, ces habitants sont hautement conscients de la persistance d'un fossé entre les promesses ambitieuses de réduire les émissions de gaz à effet serre et la quantité effective nécessaire de

cette réduction, selon les scientifiques, pour éviter la catastrophe.

5. Comme la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de Durban, est toute proche, les petits États insulaires en développement du Pacifique s'inquiètent des développements récents intervenus dans le travail du Comité de transition et dans les débats qui précèdent la Conférence, qui semblent indiquer qu'un petit nombre de pays tentent de mettre en péril les résultats attendus à Durban. Il y a des raisons de craindre que la fragile confiance rétablie à Cancún est mise en péril par l'absence de volonté politique de parvenir à un résultat qui assure la survie de toutes les nations.

6. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ne sont pas disposés à participer à un résultat, au titre de la CCNUCC, qui les traiterait comme quantités négligeables. Leurs priorités, à Durban, sont notamment de se mettre d'accord, dans le cadre du Protocole de Kyoto, sur un second mandat clair, sans ambiguïté, pour la conclusion d'un accord juridiquement contraignant permettant de résoudre le problème des émissions pour tous les pays au titre de la Convention, sur la nécessité évidente d'être plus ambitieux dans le niveau de réduction des effets du changement climatique conformément à ce que disent les scientifiques afin d'assurer la survie de toutes les nations, et enfin sur l'entrée en vigueur du fonds vert pour le climat – tout en veillant à un financement adéquat pour les actions urgentes et à long terme d'adaptation au changement climatique.

7. L'effet du changement climatique risque de rendre plusieurs des petits États insulaires en développement du Pacifique complètement inhabitables, et de détruire des cultures uniques et anciennes. Manifestement, la survie des États en question, leur souveraineté et leur intégrité territoriale, ainsi que l'impact sur les pays voisins sont des questions qui relèvent de la paix et de la sécurité internationales. La sécurité est la condition préalable d'un développement durable. Les Nations Unies ne peuvent donc pas se dérober à un examen des conséquences du changement climatique sur la sécurité. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont trouvé encourageante l'adoption par le Conseil de sécurité d'une déclaration de son président, en juillet, et réaffirment l'appel qu'ils adressent au Secrétaire général pour qu'il nomme un représentant

spécial chargé d'analyser les conséquences prévisibles du changement climatique sur la sécurité. Il faut également évaluer la capacité du système des Nations Unies de répondre aux incidences du changement climatique pour ce qui est de la sécurité.

8. Les sources d'énergie renouvelables ont un rôle majeur à jouer dans la solution de la crise climatique et dans la sécurité énergétique; alors qu'ils n'ont pratiquement aucune responsabilité dans le déclenchement du changement climatique, les petits États insulaires en développement du Pacifique ont adopté des stratégies et des objectifs chiffrés de promotion des énergies renouvelables. Cependant, le coût du passage à l'exploitation des sources d'énergie renouvelables constitue un obstacle majeur. Les difficultés et les possibilités uniques des petits États insulaires sont oubliées par les investisseurs classiques, qui ont tendance à préférer les grands ouvrages centralisés. Mais les systèmes de distribution d'énergie renouvelable moins ambitieux sont souvent plus rentables que les grands ouvrages – les grandes installations génératrices d'électricité centralisées – quand la population est dispersée dans un archipel s'étendant sur une vaste superficie. Les petits États insulaires en développement du Pacifique exhortent donc la communauté internationale et les institutions financières à leur attribuer une assistance spéciale dans le domaine de l'exploitation de l'énergie renouvelable, afin de mettre en valeur des sources non classiques de production d'énergie propre et peu coûteuse.

9. **M. Khan** (Indonésie), parlant au nom des 10 États Membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable est tout à fait opportune, car elle offrira une excellente tribune pour examiner l'évolution de la situation depuis le Sommet de la Terre de 1992 et pour combler les lacunes dans l'application du programme Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

10. Prenant en compte les enseignements tirés du premier Sommet de la Terre, la prochaine Conférence devra encourager une croissance économique soutenue, équitable et inclusive à l'échelle du monde, en particulier dans les pays en développement; elle devra trouver une solution immédiate et viable aux problèmes environnementaux, elle devra traduire les résolutions, les déclarations et les plans en actions réalisables concrètes; et elle devra améliorer le cadre

institutionnel actuel du développement durable, afin d'encourager l'intégration des trois piliers de celui-ci.

11. Les négociations sur le changement climatique sont entrées dans une phase critique et l'orientation future du régime du changement climatique repose sur les décisions qui devront être prises à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre. Des travaux préparatoires ont été menés pour cette conférence et devraient aider à dégager un texte équilibré, complet et convaincant. Les pays développés devraient prendre des engagements plus ambitieux et fixer des objectifs spécifiques et contraignants concernant les émissions de gaz à effet de serre. Le texte issu de la Conférence devra reconnaître la situation difficile dans laquelle se trouvent les pays en développement et la nécessité pour eux de s'adapter au changement climatique, et aboutir à l'obtention de ressources financières adéquates, prévisibles et viables, ainsi qu'au transfert de technologie, à l'amélioration des capacités et à des efforts d'adaptation au changement climatique ou de réduction des effets de celui-ci.

12. L'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation est une étape importante dans la poursuite des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Ce régime devrait aider les pays en développement à encourager une utilisation viable à terme de la biodiversité et empêcher la poursuite de la perte de biodiversité. Étant donné le rôle stratégique de celle-ci dans le développement durable, l'ASEAN espère que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable s'attachera aussi à renforcer la conservation et la protection de la diversité biologique.

13. Les pays en développement restent fortement dépendants des combustibles fossiles dans leurs efforts de développement, et l'utilisation des sources d'énergie non classiques demeure faible. Il faut donc manifester une volonté commune de développer des sources viables d'énergie renouvelable, et pour cela il faut intensifier la recherche-développement et trouver les ressources financières et humaines nécessaires. Il faut promouvoir une gestion réfléchie de l'énergie afin de permettre une utilisation plus efficace de celle-ci.

14. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable doit amorcer une action concrète pour améliorer le cadre conceptuel actuel du développement durable. Le moment est venu de ne plus

se payer de mots et de résolutions et au contraire de veiller à l'avenir de la planète et de l'humanité.

15. **M. Al-Hamadi** (Qatar), parlant au nom du Groupe des États arabes, dit que les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable se complètent et méritent une égale attention. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20) qui se tiendra en juin 2012 devrait examiner les progrès accomplis jusqu'à présent, déterminer les moyens d'aider les pays en développement à réaliser leur développement durable, réaffirmer le soutien politique à ce processus et tenter de résoudre les problèmes actuels et potentiels. Il est donc préoccupant de voir que les pays développés ont, dans les récentes négociations, cherché à se dérober aux engagements qu'ils ont souscrits. De plus, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg mentionnent la nécessité de prendre des mesures efficaces plus poussées pour éliminer les obstacles à la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination, en particulier les peuples vivant sous une occupation étrangère. Or, l'occupation par Israël du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le Golan syrien, les fermes de Chabaa, les collines de Kafr Shuba et la partie Nord du village de Ghajar, au Liban, empêche leurs habitants de réaliser un développement durable.

16. Le changement climatique risque d'avoir un impact négatif sur le développement dans la région arabe, en particulier s'agissant de l'agriculture, de la végétation et de la biodiversité, et cela pourrait avoir des répercussions sur la sécurité alimentaire, sur les investissements économiques d'importance vitale, sans parler des conséquences sociales des migrations. Pour écarter de tels effets, la communauté internationale devrait manifester de la solidarité et prendre des mesures efficaces reposant sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, en mettant l'accent sur l'aide aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, et réaffirmer la responsabilité historique des pays développés. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques demeure le cadre principal le plus indiqué pour des négociations multilatérales à ce sujet. Grâce à des négociations globales, transparentes et consensuelles, la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, à Durban, devrait tenter d'obtenir l'appui de tous à une

démarche internationale équitable face au changement climatique, sur la base du Protocole de Kyoto et d'une coopération à long terme dans le cadre de la Convention. Les pays développés devraient à cet égard prendre un rôle directeur, notamment par le transfert de technologie et la création de capacités.

17. Dans la région arabe, l'agriculture et la biodiversité sont également compromises par la désertification, et c'est un problème qu'il faut aborder par des efforts internationaux globaux, une prise de conscience, ainsi que des mesures nationales de création de capacités et de transfert de technologie. Il faut également renforcer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en prévoyant des ressources pour des projets utiles.

18. La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue en 2010 à Nagoya, a souligné l'importance de la biodiversité. Il faut protéger le droit des pays en développement de profiter de leurs ressources naturelles, et il faut prévoir des incitations à la préservation de la diversité biologique. Le Groupe des États arabes souligne que chaque État a la souveraineté intégrale sur son territoire et ses ressources génétiques, et sur ses propres connaissances et pratiques traditionnelles.

19. Le Groupe a pris note du rapport du Secrétaire général sur les marées noires sur les côtes libanaises (A/66/297). La Commission doit examiner la question et dénoncer le fait qu'Israël ne respecte pas les résolutions de l'Assemblée générale lui demandant d'assumer la responsabilité d'une indemnisation rapide et adéquate des gouvernements libanais et syrien pour les effets de ces marées noires causées par l'attaque israélienne barbare contre la centrale électrique de Jiyeh.

20. **M. Zampetti** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats – la Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et Monténégro – au nom des pays du processus de stabilisation et d'association – la Bosnie-Herzégovine et la Serbie – et en outre au nom de l'Ukraine, de la République du Moldova, de l'Arménie et de la Géorgie, dit que l'Union européenne et ses membres ont apporté leur contribution à la rédaction du projet de document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui devrait améliorer la cohérence et les liens entre les

aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

21. Les deux thèmes de la conférence – l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable – offrent une occasion unique d'aborder les grands problèmes actuels afin de remodeler l'avenir. Cependant, il faut pour réussir faire preuve d'imagination, d'audace, de volonté politique et de créativité.

22. Pour apporter une impulsion nouvelle au développement durable, la Conférence devrait dégager un accord sur une conception commune du changement, et sur les moyens de respecter les délais prévus. Sur le plan opérationnel, ses principaux résultats devraient être d'inclure une feuille de route pour l'avènement d'une économie verte avec des objectifs spécifiques et des mesures précises au niveau international, ainsi qu'un ensemble de réformes, notamment la transformation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en une institution spécialisée des Nations Unies chargée de l'environnement, ce qui devrait aboutir à une meilleure gouvernance internationale de l'environnement dans le cadre d'un régime international équilibré et efficace de développement durable. Les aspects de gouvernance des piliers économique et social du développement durable doivent également être pris en compte, et il faut chercher à améliorer les relations entre ces trois piliers et améliorer l'application des engagements déjà pris.

23. Pour renforcer l'architecture au niveau mondial de la gouvernance du développement durable il faut, en particulier, renforcer et améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies compétents. Cela suppose aussi qu'il faut renforcer et systématiser le traitement des questions environnementales de façon équilibrée sans méconnaître les questions sociales. Pour contribuer aux préparatifs de la Conférence de Rio, une conférence aura lieu le mois suivant à Bonn et traitera des liens étroits existant entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire, afin d'élaborer des solutions intégrées.

24. Le succès de la Conférence de Rio dépendra de la mise en place de partenariats axés sur la réalisation du développement durable sur le terrain, et l'obtention de moyens de mise en œuvre. Au-delà de l'aide

traditionnelle au développement, il faut trouver des sources novatrices de financement, en s'inspirant des résultats du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui se tiendra à Busan. Le secteur privé, qui a tout à gagner des perspectives nouvelles qu'offre l'économie verte, doit jouer son rôle; l'évolution de l'économie mondiale observée au cours des deux dernières décennies donne à penser que tous les partenaires de développement, y compris ceux qui sont nouveaux, doivent eux aussi apporter à cette entreprise une part équitable.

25. Le changement climatique est une menace mondiale qui appelle une réponse mondiale. Les Accords de Cancún sont importants; la toute prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, à Durban, doit également faire avancer le dossier. Les engagements pris par les pays jusqu'à présent s'agissant des objectifs nationaux relatifs aux émissions et les mesures d'atténuation des effets du changement climatique représentent un progrès important vers la réalisation de l'objectif des 2 degrés, mais il reste encore beaucoup à faire.

26. La conférence de Durban doit dégager une feuille de route bien précise avec un calendrier pour l'adoption d'un cadre nouveau, complet, efficace et juridiquement contraignant. L'Union européenne est ouverte à l'idée d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto dans le cadre de la transition vers un tel régime. En outre, la conférence devrait appliquer complètement les Accords de Cancún, notamment ceux qui ont trait à la mesure, la notification et la vérification, et prévoir une conception efficace du fonds vert pour le climat et examiner les questions encore en suspens.

27. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Copenhague, l'Union européenne a mobilisé la somme de 2,34 milliards d'euros pour un financement rapide en faveur des pays en développement en 2010, et devrait honorer l'engagement d'y consacrer 7,2 milliards d'euros en 2010-2012. Cela devrait assurer un maximum de transparence et permettre d'annoncer rapidement un financement au titre d'un démarrage rapide.

28. L'Union européenne se réjouit de l'initiative prise par le Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau sur l'énergie durable pour tous, et elle espère que la Conférence de Rio s'inspirera de cette initiative. L'Union européenne continue à soutenir les efforts que

fait la communauté internationale pour promouvoir l'exploitation des sources d'énergie renouvelables dans les pays en développement. À ce sujet, le partenariat énergétique Afrique-Union européenne a défini des objectifs concrets et ambitieux pour l'accès à l'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables.

29. La politique internationale concernant la biodiversité restera également au centre de la réflexion durant l'année qui vient, en particulier dans l'optique de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra à Hyderabad (Inde).

30. L'Union européenne a déjà bien progressé vers la réalisation de plusieurs des objectifs d'Aichi, en particulier par sa nouvelle stratégie en matière de biodiversité. Cette stratégie est conforme aux engagements mondiaux pris en octobre 2011 à Nagoya et devrait guider l'Union européenne vers son propre objectif ambitieux de mettre un terme à la perte de biodiversité et à la dégradation des services écosystémiques en 2020 au plus tard et de les reconstituer pour autant qu'il est possible. En particulier, l'Union européenne est fermement attachée au processus de ratification et d'application intégrale du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent. En fait, la plupart des membres de l'Union européenne ont signé le Protocole, et son application a déjà commencé. L'Union européenne aide les pays en développement à appliquer les résultats d'Aichi-Nagoya et le nouveau protocole de Nagoya, car la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques sont d'importance cruciale pour l'élimination de la pauvreté.

31. Des progrès appréciables ont été réalisés vers la mise en place du mécanisme intergouvernemental sur la biodiversité et les services écosystémiques à la première session plénière à Nairobi. Ce mécanisme est une priorité essentielle inscrite à un programme d'action mondial, et l'Union européenne est désireuse de le voir devenir opérationnel.

32. La récente Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a pris d'importantes décisions pour renforcer la mise en œuvre de la stratégie décennale 2008-2018 et prévoit une démarche concertée pour résoudre au mieux les problèmes de la désertification

et de la dégradation des terres. Un soutien scientifique accru est nécessaire pour que la Convention acquière une autorité mondiale sur le plan scientifique et technique concernant la désertification et la dégradation des terres. À ce sujet, l'Union européenne soutient activement l'initiative prise au sujet de l'économie de la dégradation des terres, comme moyen de mieux comprendre l'ensemble des coûts résultant de la dégradation des terres.

33. La troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, tenue en mai 2011, a été une importante étape dans l'application du Cadre d'action de Hyogo et les membres de l'Union européenne ont mis au point et appliquent des stratégies de réduction des risques de catastrophe et leur prévention, tant sur le territoire de l'Union européenne qu'en dehors.

34. **M. Thomson** (Australie), parlant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'alors que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable est toute proche, il est manifeste qu'un grand nombre des problèmes qui se posent à l'humanité exigent des solutions mondiales. La Conférence sera une occasion opportune et essentielle de trouver des moyens de mettre l'humanité sur la bonne voie, celle d'un développement plus viable à terme et de décider de résultats pratiques qui pourront assurer l'intégration des trois volets du développement durable – économique, social et environnemental. La communauté internationale doit donc faire converger son énergie sur la mise au point d'initiatives pratiques s'inscrivant dans un cadre solide et flexible d'institutions capables de répondre aux problèmes nouveaux, d'appliquer les engagements existants et de promouvoir la recherche, l'innovation et la coopération. La Conférence devra également réduire les hiatus qui existent entre pays développés et en développement et prendre des initiatives qui permettent pratiquement aux plus vulnérables de participer à la recherche de solutions. Les pays développés et en développement doivent les uns et les autres coopérer pour réaliser un développement durable à l'échelle mondiale. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande espèrent continuer à participer aux préparatifs de la Conférence. Alors que la Deuxième Commission a d'importantes tâches à accomplir, il importe d'éviter de préjuger les résultats du processus préparatoire – processus que la Commission a elle-même mis en mouvement.

35. Il est essentiel de reconnaître que la conservation et la gestion de la mer et des récifs coralliens est une priorité urgente du développement durable. Des centaines de millions d'êtres humains tirent leur alimentation, leurs moyens d'existence, les services écosystémiques et les possibilités de loisirs et d'activités économiques du milieu marin et côtier. Mais de plus en plus les océans sont soumis à des atteintes telles que le changement climatique, l'acidification de l'eau, la surpêche, la perte de la biodiversité et des habitats, ainsi que la pollution. Des écosystèmes essentiels risquent d'atteindre bientôt des seuils critiques, avec des effets disproportionnés sur les habitants et sur les populations les plus vulnérables, tels que ceux des petits États insulaires et côtiers en développement. Le rapport du Secrétaire général sur les récifs coralliens (A/66/298) contient des projections très inquiétantes si des mesures de protection ne sont pas prises.

36. Les États insulaires du Pacifique avancent la notion d'« économie bleue » comme thème de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande entérinent cette approche d'une « économie bleue » qui reconnaît que les ressources et les écosystèmes de la mer sont la base d'un développement durable pour de nombreux pays, en particulier les petits États insulaires en développement. Les pays de l'océan Pacifique sont d'avis qu'il faut que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable reconnaisse l'importance de mesures pratiques visant à améliorer la conservation et la gestion des ressources et des écosystèmes marins. Cela constituerait une contribution à la sécurité alimentaire, aux moyens d'existence, aux possibilités économiques, à la conservation, à la résistance au changement climatique et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

37. La Conférence toute proche des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Durban, est l'occasion de prendre des mesures concrètes pour appliquer les Accords de Cancún. Un nouveau régime mondial du climat devra comprendre l'engagement juridiquement contraignant d'atténuer les effets du changement climatique que devront prendre tous les grands pays. Des annonces de financement à démarrage rapide sont déjà appliquées dans les pays en développement à des mesures indispensables d'atténuation des effets du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci.

38. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande sont fermement attachés à une réduction de leurs émissions de dioxyde de carbone, reconnaissant que la prospérité mondiale dépend des progrès mondiaux vers un avenir plus durable.

39. **M. Alimov** (Fédération de Russie) dit que son pays participe activement aux efforts déployés pour appliquer le programme Action 21 et les textes issus du Sommet mondial de 2002 et de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2005. Il est essentiel de donner des directives au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra bientôt à Rio de Janeiro de façon à permettre à ce comité de mettre au point une approche équilibrée des grands thèmes prioritaires inscrits à son ordre du jour, notamment la transition à une économie verte, en tenant compte de possibilités réelles de réaliser un développement durable à long terme. Les décisions de l'Assemblée générale devront entériner les préparatifs accomplis jusqu'à présent et encourager tous les pays à coopérer au succès de Rio + 20.

40. La Commission du développement durable n'a pas réussi à se mettre d'accord en 2011 sur un ensemble de recommandations sur des questions figurant dans son actuel cycle de deux ans, et cela est préoccupant. Le problème ne réside pas dans les structures et procédures de cette commission mais dans l'absence de véritable volonté de la part des membres de parvenir à des solutions de compromis.

41. Sa délégation se réjouit des résultats de la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement. Le PNUE continue à jouer un rôle essentiel dans l'examen des problèmes environnementaux contemporains et sa contribution potentielle à leur solution est loin d'être pleinement concrétisée. Il faut garder cela à l'esprit quand on envisage de réformer les activités des Nations Unies dans le domaine de la protection de l'environnement.

42. Le succès de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts met en évidence l'importance de ce forum comme acteur de premier plan dans la promotion et la coordination de la coopération internationale sur les forêts. Les documents adoptés à cette neuvième session proposent des directives et des priorités pour la coopération internationale à une gestion viable à terme des forêts et



ces documents sont d'importantes contributions à la préparation de Rio+20.

43. La Fédération de Russie est prête à travailler activement à l'élaboration d'un accord sur un régime international de coopération sur le climat pour la période postérieure à 2012 sur la base du texte issu de la réunion de Cancún des États Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre de la Convention ne pourront être atteints que si tous les pays participent à cette action, en tenant compte de leurs capacités réelles et de leur niveau de responsabilité dans la gestion du changement climatique. Les mesures prises pour contrecarrer celui-ci doivent être conçues dans le cadre d'un effort plus large pour assurer le passage à une économie verte, qui suppose que l'on améliore l'efficacité énergétique et que l'on réduise la consommation de ressources naturelles.

44. La récente Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la désertification a bien montré l'importance de la Convention sur la lutte contre la désertification, qui est l'une des principales conventions environnementales et un important moyen d'atteindre les objectifs mondiaux de développement social et économique et de réduction de la pauvreté. La Convention doit être renforcée; il faut pour cela encourager l'accession de tous les pays à cette convention et renforcer la composante régionale de la coopération qui y est prévue.

45. La coopération internationale dans la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets est de la plus haute importance. Il faut poursuivre les efforts déployés afin d'améliorer la coordination de la réponse collective aux catastrophes, mettre largement à disposition les techniques modernes d'intervention en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et mettre en place des moyens d'utiliser ces technologies pour le bien de toute l'humanité.

46. Sa délégation demande instamment que l'on agisse rapidement pour atteindre les objectifs énoncés dans les documents issus de la Conférence mondiale de 2005 sur la prévention des catastrophes naturelles et de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015. À ce sujet, elle se réjouit des résultats de la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophes et est disposée à

travailler dans les années qui viennent au renforcement de ce dispositif.

47. **M<sup>me</sup> Wu Ye-Min** (Singapour) dit que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable doit servir à repérer les lacunes dans l'infrastructure de développement durable, examiner leur origine et déterminer comment les combler au mieux. Un exemple de ce type de lacune est le manque de volonté politique de renforcer le PNUE et de lui donner l'aide dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat.

48. La Conférence devra également étudier des initiatives et des mesures qui ont ou n'ont pas fonctionné pour continuer à valoriser les succès et éviter de répéter les mêmes erreurs. Elle pourrait chercher des réponses à la question de savoir pourquoi la Commission du développement durable a pu attirer une représentation de haut niveau quand elle a d'abord été établie, mais n'a pu continuer à le faire ces dernières années, et pourquoi elle n'est pas parvenue, par deux fois, à un résultat véritable au cours des trois derniers cycles de son action.

49. Les travaux de la Deuxième Commission dans la promotion du développement durable est un troisième domaine de réflexion. On peut se demander si la négociation de multiples résolutions portant sur le développement durable, chaque année, y compris sur des questions où l'instance la plus indiquée n'était manifestement pas l'Assemblée générale, aide vraiment à faire avancer l'Agenda du développement durable. Le simple nombre de ces résolutions, rend difficile la cohérence voulue, et ne permet pas d'adopter une démarche synthétique du développement durable.

50. Ce n'est qu'en examinant ces questions difficiles que de vraies réponses aux problèmes du développement durable pourront être trouvées. La création de nouvelles structures et de nouveaux organes ne pourra être indiquée que si les États Membres comprennent pourquoi ceux qui existent déjà n'ont pas accompli leur tâche. Sinon, les réponses que l'on donnera ne seront que cosmétiques et cela n'améliorera pas le système actuel, il pourrait même l'alourdir.

51. En outre, la coordination, au niveau national, est essentielle pour une plus grande cohérence et une meilleure coordination de l'action menée dans le cadre du développement durable. Il est inutile que les

Nations Unies préconisent une plus grande coordination avec les institutions de Bretton Woods si les représentants mêmes des États Membres dans ces diverses institutions n'appellent pas eux-mêmes à une telle coordination avec les Nations Unies.

52. Il faut de même aller au-delà des rituels de négociation et redécouvrir l'esprit de Rio en 1992. Les pays doivent saisir l'occasion et rassembler les gouvernements, les citoyens et les entreprises pour appliquer le programme Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le texte issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. C'est dans la vie quotidienne des hommes du vingt et unième siècle qu'il faut intégrer la notion de développement durable.

53. Le développement durable doit être recherché à tous les niveaux, y compris aux Nations Unies. À ce sujet, il conviendrait de recycler le papier utilisé et de trouver des solutions autres que les conteneurs d'aliments et de boissons en plastique.

54. **M. Jimenez** (Nicaragua) dit qu'on se trouve actuellement face à une crise qui compromet l'avenir de l'humanité et de la planète Terre. La crise a son origine dans le modèle égoïste et irresponsable de croissance et de consommation sans frein et de production non viable à terme. Or les hommes sont les gardiens de la maison commune, et ils doivent tous assumer la responsabilité de sauver l'humanité en adoptant d'urgence un mode de vie viable à terme capable de préserver la planète pour les générations présentes et futures.

55. Pour le Nicaragua, le développement durable signifie l'accès de tous à l'eau potable, la gestion viable des forêts, la sécurité et la souveraineté alimentaires, l'accès de tous à l'éducation, aux soins de santé et à la paix. Pour promouvoir le développement durable, le Nicaragua s'attache à l'épanouissement de la personne humaine. La participation directe des citoyens et l'équité sociale sont les conditions nécessaires d'un tel développement. Le Nicaragua a parachevé la réconciliation et l'unité nationales et recherche un développement durable responsable de ses ressources naturelles pour le bien de tous ses habitants.

56. La stratégie économique suivie par les autorités met l'accent sur l'augmentation de la production et sur le progrès social; elle a ainsi permis au Nicaragua d'avoir, en Amérique centrale, le taux de croissance du

PIB le plus élevé et d'obtenir de vrais succès dans la lutte contre l'analphabétisme et la malnutrition. Grâce à sa participation à l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), le Nicaragua réalise des programmes économiques et sociaux inestimables pour le bien des couches les plus pauvres de sa population.

57. Mais les réalisations du Nicaragua risquent d'être compromises par l'effet du changement climatique. L'Amérique centrale est en effet très vulnérable aux tendances climatologiques défavorables, comme on l'a vu avec les récentes inondations qui ont entraîné la perte de nombreuses vies humaines et endommagé ou détruit les infrastructures. Le Nicaragua est reconnaissant pour l'aide reçue de la communauté palestinienne au Nicaragua, de Cuba, du Canada, du Brésil, de l'Espagne, de l'Iran et du Japon, du Luxembourg, du Mexique, de Taiwan ainsi que du Programme alimentaire mondial, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque centraméricaine d'intégration économique, ainsi que de la solidarité sans faille d'ALBA. Cet esprit de solidarité et de coopération doit prévaloir à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de façon que l'humanité puisse progresser d'un grand pas vers un avenir de paix et de bien-être en harmonie avec la nature.

58. **M. Haniff** (Malaisie) dit que si on a bien réalisé des progrès appréciables du développement durable sur plusieurs fronts depuis le premier Sommet de la Terre en 1992, ces progrès demeurent assez lents alors que la dégradation de l'environnement s'accélère malgré les efforts de la communauté internationale.

59. La Malaisie a récemment proposé que la question de la création d'une organisation mondiale de l'environnement soit discutée lors de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans l'espoir qu'une telle institution permettra de remédier aux carences et de résoudre les problèmes du cadre institutionnel du développement durable. La nouvelle institution spécialisée qui est proposée ne serait pas un organe réglementaire, mais au contraire travaillerait dans la limite des principes adoptés à Rio. Ce serait un organe consultatif, facilitateur, qui aiderait les pays à honorer leurs engagements internationaux au titre d'arrangements mutuels, notamment par leur application sur le terrain dans les pays en développement. La nouvelle institution spécialisée serait chargée de valoriser les synergies existant entre

les différents accords multilatéraux relatifs à l'environnement et établir de nouveaux traités; elle serait assortie d'un financement plus stable et plus sûr pour le plus grand bien de l'environnement.

60. La Malaisie est également d'avis que les deux autres volets du développement durable, le volet économique et le volet social, doivent être renforcés et que l'intégration des trois volets du développement durable, notamment les exigences institutionnelles, soient à nouveau renforcées.

61. Depuis 2009, la Malaisie s'efforce de sensibiliser le public à l'intérêt des écotechnologies. En 2009, elle a introduit une « politique des écotechnologies » pour promouvoir celles qui sont le moins nocives pour l'environnement et elle a créé un ministère de l'eau, de l'énergie et des écotechnologies, ce qui témoigne de sa volonté de poursuivre le développement durable par l'utilisation de technologies nouvelles qui ménagent l'environnement.

62. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable sera une occasion unique pour la communauté internationale de poser les bases de la réalisation du développement durable et de manifester une volonté politique forte pour permettre aux États Membres de progresser et d'honorer leurs engagements.

63. **M<sup>me</sup> Webber** (États-Unis d'Amérique) dit que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable approche, et que certaines des modalités de la Conférence doivent être arrêtées dans le projet de résolution que la Deuxième Commission devra adopter sur la poursuite de l'application du programme Action 21. Le projet de résolution doit prévoir, pour la Conférence, une structure pratique et sans exclusive qui encourage un véritable dialogue conduisant à l'action. Aux États-Unis, on souhaite travailler à l'établissement d'un texte constructif et pragmatique susceptible de faire la différence au niveau national. Le résultat de la Conférence devrait être un texte bref, politique, bien ciblé, qui présente de façon positive les possibilités qui s'offrent pour l'avenir et apprécie de façon réaliste les problèmes communs. Il faut prendre soin d'éviter la tentation de faire de la Conférence un fourre-tout pour tous et éviter d'augmenter le nombre de questions qu'elle aura à traiter.

64. Il est important aussi de tenir compte du fait que d'autres processus internationaux sont en cours, qui examinent des questions voisines telles que le

changement climatique, la désertification, la biodiversité, l'énergie et l'eau. La cohérence du travail de la Deuxième Commission doit être préservée par un centrage sur des questions de fond et sur la recherche d'un résultat probant dans les limites des points de son ordre du jour. Les efforts accomplis en 2011 devront porter sur les conversations, les réunions, les dialogues et les préparatifs ayant lieu dans le monde entier, tant dans les gouvernements que parmi les autres acteurs de façon à garantir le succès de la Conférence.

65. Le changement climatique présente de graves risques pour la population partout au monde. Aucun pays ne peut à lui seul résoudre le problème, et les pays doivent donc réduire leurs émissions et chercher à s'adapter au changement climatique. Aux États-Unis, on a toujours estimé que les problèmes mondiaux appelaient des solutions mondiales. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a permis à la communauté internationale de faire des progrès sans précédent au cours des trois dernières années sur la voie d'une solution du problème du changement climatique.

66. Les États-Unis soutiennent les résultats des réunions de Copenhague et de Cancún. Une démarche reflétant les engagements précis pris par tous les grands pays est un moyen d'aller au-delà de la notion dépassée selon laquelle seuls les pays développés doivent prendre des mesures précises pour réduire les émissions. À la dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre, à Durban, les États doivent donner suite aux progrès déjà accomplis au cours des deux dernières années en prenant de nouvelles décisions allant dans le sens de l'ensemble équilibré des mesures prévues par les Accords de Cancún pour donner au problème du changement climatique une réponse mondiale effective.

67. Les États-Unis considèrent la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables comme une priorité de leur politique intérieure et étrangère et attachent une grande valeur à la coopération internationale à cet effet. Des technologies de pointe et des initiatives innovantes allant de l'amélioration de l'efficacité énergétique à la mise en valeur des énergies renouvelables et de combustibles fossiles plus propres, doivent figurer parmi les éléments nécessaires d'une palette équilibrée d'options énergétiques. Les États-Unis accueillent avec satisfaction les efforts déployés pour partager les pratiques optimales et repérer un ensemble de solutions propres à encourager l'adoption

plus large des techniques d'exploitation des énergies renouvelables.

68. L'investissement consacré à la recherche-développement sur les principales technologies des énergies renouvelables est nécessaire pour encourager l'innovation, réduire les coûts et élargir la portée des idées nouvelles. Il est essentiel de créer des conditions favorables à la réalisation de ces buts et, de même, de poursuivre le travail des initiatives bilatérales et multilatérales relatives aux énergies renouvelables telles que la nouvelle Agence internationale pour les énergies renouvelables et l'action des divers organismes des Nations Unies.

69. Aux États-Unis on se réjouit de voir l'intérêt certain que suscite la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la désertification. La crise humanitaire dans la Corne de l'Afrique a bien montré au monde les effets complexes de la désertification. À la récente session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tenue à Changwon (République de Corée) les pays ont renforcé la coopération régionale sur les problèmes de la désertification, résolu la question déjà ancienne des dispositions à prendre pour le Mécanisme mondial et continué à affirmer le rôle de la science en ce qui concerne les problèmes des zones arides. Les États-Unis continueront à soutenir cette volonté et à défendre la Convention.

70. Étant donné l'urbanisation rapide, notamment dans le monde en développement, il faut construire des villes viables et inclusives, mais il faut également chercher à résoudre les problèmes de l'urbanisation dans les stratégies de développement, et tirer le meilleur parti de ce phénomène. À cette fin, les États-Unis travaillent pour garantir qu'ONU-Habitat et les autres acteurs importants de ce secteur soient bien préparés pour aider les gouvernements et les citoyens à prendre des mesures nouvelles, originales, responsables et efficaces.

71. Le PNUE joue un rôle important dans le traitement des questions environnementales mondiales et constitue un forum extrêmement précieux pour leur traitement. Le PNUE a beaucoup progressé dans plusieurs domaines, notamment dans le renforcement de sa fonction scientifique, dans la coopération au sein du système des Nations Unies et dans la place qu'il donne à la création de capacités. En outre, le débat qui aura lieu au PNUE sur la gouvernance de l'environnement

sera un thème important que devra examiner la Conférence au titre du thème « Le cadre institutionnel du développement durable ». À la Conférence de Rio, les États-Unis chercheront à renforcer le rôle du PNUE en vue d'une démarche plus intégrée et plus équilibrée pour aborder les trois volets du développement durable au sein du système des Nations Unies. La Deuxième Commission ne doit pas préjuger le résultat de ces débats. Les États Membres ont une priorité commune pour le PNUE : améliorer sa capacité de soutenir et d'encourager les efforts nationaux pour préserver l'environnement mondial, à titre de contribution à la recherche du développement durable.

72. **M<sup>me</sup> Volken** (Suisse) dit que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable remettra en première place du programme d'action international les questions de l'écoviability. Lors de la Conférence sur l'environnement et le développement tenue en 1992, la communauté internationale avait déjà esquissé la voie d'un développement qui tienne compte à la fois des aspects sociaux, économiques et environnementaux. Il y a eu des progrès sur la voie du développement durable, mais il subsiste de vastes lacunes de sorte que le développement, pris globalement, est encore loin d'être écoviable. Trop nombreux sont ceux qui sont laissés pour compte et les ressources mondiales atteignent les limites de leur exploitation possible. C'est pourquoi la prochaine Conférence est une bonne occasion pour les nations du monde de renouveler leur engagement en faveur du développement durable. Les thèmes de l'ordre du jour devraient aider à bien encadrer les débats et à poser les bases de l'adoption de textes concrets. La Deuxième Commission doit apporter sa contribution au processus de Rio et au texte que produira la Conférence.

73. S'agissant d'Action 21, il importe de capitaliser le travail déjà entrepris et de valoriser l'expérience acquise grâce au Processus de Marrakech, et de tirer parti des connaissances spécialisées du PNUE et des autres entités des Nations Unies qui s'occupent des modes durables de consommation et de production. La réalisation de modes durables de consommation et de production animera la transition à une économie écoviable. On peut donc s'appuyer lors de la Conférence de Rio sur le précieux travail qui a déjà été effectué afin de produire un texte d'orientation pratique sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

74. Pour ce qui est du PNUE, le texte de Nairobi-Helsinki sur le renforcement de la gouvernance environnementale internationale est d'une grande importance pour les débats sur le renforcement du cadre institutionnel du développement durable à la Conférence de Rio, et cela devrait aboutir à la définition de mesures ambitieuses et concrètes de la réforme.

75. La résolution que la Commission adoptera sur la diversité biologique doit prendre note de la première partie de la réunion plénière sur le mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques, qui a eu lieu à Nairobi, et des importants progrès qui ont été réalisés. Un consensus sur la mise en place de ce mécanisme devrait être obtenu à la seconde réunion. L'appel de la séance plénière à des offres émanant de possibles institutions d'accueil est la bonne marche à suivre pour créer ce mécanisme qui doit être ouvert et inclusif.

76. L'intégration des enseignements dégagés de la gestion des risques de catastrophe dans la conception des politiques pourrait contribuer au développement durable. Le Conseil d'administration du PNUE a décidé de renforcer la prise de conscience des dimensions environnementales des catastrophes naturelles ou causées par l'homme; ce conseil a appelé à une coopération plus étroite entre le PNUE et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et les divers autres acteurs.

77. **M<sup>me</sup> Mesquita Pessôa** (Brésil) dit qu'on se trouve à un carrefour. Au cours des quelque 20 dernières années, l'économie des produits primaires s'est dissociée de l'économie industrielle. Dans l'économie industrielle elle-même, la production s'est dissociée de l'emploi. Les mouvements de capitaux, plutôt que le commerce international, sont devenus la force motrice de l'économie mondiale, et la circulation de capitaux privés fébriles a rendu beaucoup plus difficile la stabilisation des économies. En bref, si le monde est de plus en plus intégré, la marge de manœuvre des pays qui veulent déclencher leur développement dans un relatif isolement est de plus en plus étroite.

78. Les crises mondiales alimentaire, énergétique et financière ont mis en évidence les défaillances systémiques du fonctionnement de marchés mondiaux qui ne sont pas réglementés et font que les

gouvernements doivent intervenir pour les résoudre. Comme le notait l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, publiée en 2010, la prospérité future suppose des réformes majeures dans la gouvernance économique mondiale et une nouvelle réflexion sur le développement économique dans le monde, qui doit reposer sur le développement durable. La population mondiale vient juste d'atteindre sept milliards, et les nations pourraient bien choisir de répéter les arguments néomalthusiens ou bien reconnaître la nécessité d'une solidarité, d'une équité et d'une écoviabilité de la production et de la consommation, les pays développés prenant l'initiative de cette entreprise.

79. Le Brésil accueillera bientôt la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; il est convaincu que le multilatéralisme est le meilleur moyen de faire participer la communauté internationale à la recherche de solutions aux grands problèmes mondiaux. La Conférence offre ainsi une occasion unique pour les pays de choisir un agenda du développement durable pour les 20 prochaines années. La Conférence devrait donner la priorité absolue à l'élimination de la pauvreté. Les pays doivent rester ouverts à de nouvelles possibilités qui pourraient se présenter à la faveur d'une économie verte inclusive qui réponde bien aux priorités nationales et aux circonstances propres à chaque pays, et qui sont susceptibles de créer des emplois et de rendre plus sûre la conservation des ressources naturelles, posant ainsi de solides bases pour une plus grande équité entre générations et dans une même génération. Le cadre institutionnel du développement durable devrait favoriser à divers niveaux la recherche de solutions pratiques et efficaces et améliorer l'exercice des responsabilités dans la poursuite du développement durable, en élargissant la portée et la capacité du système des Nations Unies de soutenir sa mise en œuvre sur le terrain.

80. **M. Hashim** (Arabie saoudite) dit que tous les États Membres doivent promouvoir le développement durable conformément aux principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées. Les pays doivent travailler ensemble à l'application d'Action 21, conformément aux engagements internationaux pertinents, y compris par la fourniture de ressources financières adéquates, d'un transfert de technologie et par la création de capacités. Le changement climatique est

inextricablement lié au développement durable et suppose une approche synthétique. Il incombe donc à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires, notamment la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour le développement d'y pourvoir. Quant au Conseil de sécurité, sa participation ne ferait pas partie de son mandat et risquerait de compromettre le consensus.

81. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instance tout à fait indiquée pour résoudre ce problème. Les pays développés devraient rapidement prendre des mesures pour honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Protocole de Kyoto, et les États qui ne l'ont pas encore ratifié devraient le faire sans retard. Un accord doit être conclu si l'on veut prolonger ces engagements dans l'avenir.

82. Pour réaliser l'objectif 7 des OMD, il faut élaborer des programmes efficaces pour gérer la biodiversité pour le grand bien des plus pauvres. L'Arabie saoudite a annoncé une contribution de 300 millions de dollars à un fonds de recherche sur les ressources énergétiques, l'environnement et le changement climatique. Le Fonds saoudien de développement a annoncé 500 millions de dollars de prêts préférentiels pour des projets visant à aider les pays en développement et les pays les moins avancés à développer leurs ressources énergétiques. Une autre contribution de 500 millions de dollars a également été faite au Programme alimentaire mondial.

83. **M. Abdelaziz** (Égypte) dit que malgré certains signes positifs, l'économie mondiale demeure dans un état d'incertitude, avec un chômage élevé, des obstacles commerciaux et un fort endettement extérieur de beaucoup de pays en développement. De plus, le changement climatique a des effets catastrophiques sur la production alimentaire et déclenche des hausses de prix qui entraînent une crise alimentaire calamiteuse en Afrique orientale et dans d'autres régions. Il faut prendre des décisions multilatérales pour qu'une économie mondiale plus résiliente et conçue selon le principe du développement durable puisse se concrétiser. Une démarche plus cohérente intégrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux de la question doit être suivie de façon que le développement durable existe dans toutes ses dimensions.

84. La délégation égyptienne espère que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable apportera une impulsion nouvelle au développement durable au cours des 20 prochaines années et au-delà, au moyen d'un agenda international de longue durée orienté vers l'action, de la mise en place de mécanismes bien précis de suivi et d'évaluation des engagements souscrits à toutes les conférences antérieures des Nations Unies portant sur les questions économiques, et de tous nouveaux engagements qui seraient pris à la Conférence Rio+20.

85. Il est préoccupant de voir que les pays développés se dérobent à leurs obligations dans les domaines économique, social et environnemental et tentent de renégocier des engagements acceptés par consensus. Pour réaliser le développement durable il faut une volonté politique beaucoup plus ferme reposant sur les principes et les objectifs déjà acquis ou nouveaux.

86. Les États ne sont pas parvenus à agir collectivement de façon responsable et cohérente face aux problèmes du changement climatique. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est pourtant le cadre le plus indiqué pour une négociation intergouvernementale des moyens de réagir au mieux au changement climatique. Il faut se mettre d'accord sur un système international juste reposant sur le Protocole de Kyoto et sur le mécanisme d'action coopérative à long terme. Il faut prendre des mesures concrètes pour appliquer le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. La question de la production d'énergie est également prioritaire; les Nations Unies doivent d'urgence dresser un programme complet d'action dans le domaine énergétique, dont la création d'un mécanisme efficace de transfert des technologies énergétiques de pointe, en particulier dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

87. L'agriculture est de plus en plus vulnérable au changement climatique, qui aggrave la dégradation des terres et contribue au manque d'eau. Il est tout à fait important d'investir dans l'agriculture, en particulier l'agriculture durable, car dans leur état actuel les technologies et les pratiques agricoles ne permettent pas d'accroître suffisamment la production vivrière pour nourrir 7 milliards d'êtres humains sans une aggravation des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution de l'eau et de la dégradation des terres. Il est essentiel de bien gérer les ressources en eau pour

assurer le développement social et économique, la réduction de la pauvreté, ainsi que pour une plus grande équité et un environnement durable.

88. Il faut s'occuper en priorité de la dégradation des terres, de la sécheresse et de la désertification dans le traitement des grands problèmes politiques mondiaux. La désertification frappe surtout l'Afrique, par des sécheresses fréquentes et graves. Récemment, la Corne de l'Afrique a été frappée par le cycle de sécheresse le plus grave en 60 ans. Les Nations Unies ont officiellement déclaré que la famine sévissait dans la région. La désertification doit donc figurer en priorité à la Conférence Rio+20, à égalité avec le changement climatique, la biodiversité, la sécurité alimentaire, l'eau et les autres grands problèmes de nature mondiale appelant une action concertée mondiale.

89. Seule une conception cohérente du développement durable, intégrant toutes ses dimensions économiques, sociales et environnementales, sera de nature à assurer des progrès dans le traitement des crises multiples et connexes avec lesquelles le monde est aux prises. Cette perspective doit se refléter dans le débat de la Deuxième Commission au titre du point intitulé 'Développement durable', et il faut notamment examiner la structure de ce point de l'ordre du jour de façon à ce qu'il ne se borne pas aux questions environnementales et traite aussi des questions économiques et sociales que soulève la réalisation du développement durable.

90. **M. Laguna** (Mexique) dit qu'il est important d'obtenir des résultats probants sur les deux thèmes principaux qui seront examinés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Mais cet objectif ne pourra être atteint si les contributions financières à l'organisation de la Conférence ne sont pas suffisantes pour assurer la pleine participation active des pays aux consultations préparatoires et à la Conférence elle-même.

91. Le passage à un modèle de développement durable suppose des mécanismes internationaux fermes et efficaces. Le Mexique attache donc une grande importance au renforcement des organismes existants des Nations Unies pour bien gérer le développement durable et la protection de l'environnement, à la lumière des enseignements dégagés, notamment à la Commission du développement durable. Le Mexique est convaincu que Rio+20 devra adopter des décisions sur les quatre principaux aspects de ce cadre

institutionnel : d'abord, intégration des trois volets du développement durable et définition d'un programme d'action pour l'écoviabilité; deuxièmement, renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies de façon à abandonner la pratique consistant en débats distincts sur le développement, d'une part et le développement durable, d'autre part, de façon à traiter l'ensemble du développement comme durable; troisièmement, meilleure intégration verticale de chacun des trois volets – économique, social et environnemental; et quatrièmement, la vérification que les engagements pris, de même que ceux qui seront pris à la Conférence, sont bien honorés.

92. S'agissant du changement climatique, les Accords de Cancún ne porteront leurs fruits que s'ils sont complètement concrétisés à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Durban. La Conférence des Parties doit concrétiser les institutions créées à Cancún afin de porter au maximum la coopération pour le développement et la lutte contre le changement climatique. Il est à espérer que la Conférence de Durban dégagera un accord sur une période de transition faisant suite au Protocole de Kyoto et à un régime renforcé d'action contre le changement climatique compatible avec le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives des pays.

93. Il considère comme prioritaire d'incorporer la résilience dans tous les aspects du développement durable. Le Mexique soutient donc le travail du Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo et les résultats de la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe.

94. S'agissant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Mexique constate les progrès réalisés à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la désertification, qui a concentré l'attention de la communauté internationale sur une approche intégrée et partagée des trois conventions de Rio.

95. La vingt-sixième session du Conseil d'administration du PNUE s'est achevée avec l'adoption d'importantes décisions portant sur le mécanisme intergouvernemental d'échanges entre

scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques, sur la Gouvernance mondiale de l'environnement, sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets, et sur le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, autant de décisions qui sont d'une grande pertinence pour le développement durable.

96. Il faut améliorer la capacité du PNUE de faire face aux grands problèmes actuels de l'environnement. Le statut et le rôle du PNUE dans la gouvernance du développement durable devront être examinés dans les préparatifs de la Conférence sur le développement durable, en tant qu'aspect du cadre institutionnel du développement durable.

97. **M. Jawhara** (République arabe syrienne) rappelle que la marée noire qui s'est propagée sur l'ensemble du littoral libanais après le bombardement prémédité par Israël des citernes de pétrole de la centrale électrique de Jiyeh pendant l'agression israélienne contre le Liban durant l'été 2006 a causé des dégâts environnementaux et économiques graves qui persistent. En raison des vents dominants et des courants marins, la marée noire, observée par des images de satellite, et analysée dans les rapports du PNUE et de nombreuses autres entités internationales, s'est déplacée vers le nord du pays, polluant des segments importants du littoral syrien. Malgré plusieurs résolutions de l'Assemblée générale (61/194, 62/188, 63/211 et 64/195) engageant Israël à assumer sa responsabilité pour une indemnisation rapide et adéquate du Gouvernement libanais et des autres pays affectés par la marée noire, dont la République arabe syrienne, Israël n'a pas encore reconnu ses responsabilités, problème au sujet duquel le Secrétaire général a exprimé sa grave préoccupation dans son tout dernier rapport sur la question (A/66/297).

98. Le refus d'Israël d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en persistant ainsi ouvertement à faire fi de la volonté de la communauté internationale, fait partie de sa politique de non-respect des résolutions internationales et sa volonté de se considérer comme au-dessus des lois. Durant la présente session, l'Assemblée doit donc tout faire pour faire comprendre à Israël sa condamnation et son rejet intégral d'un comportement aussi hostile et aussi irresponsable, et réaffirmer l'exigence qu'Israël assume la responsabilité d'une indemnisation rapide et adéquate du Liban et de la République arabe syrienne

pour les dégâts environnementaux causés par la marée noire.

99. Les membres de la Commission doivent rejeter les tentatives d'Israël de déguiser son attitude en soumettant des projets de résolution sur le développement durable. Sa délégation espère que les futurs rapports du Secrétaire général sur la question comprendront des recommandations et des conclusions plus précises afin de bien mettre en lumière le fait qu'Israël ne se conforme pas aux résolutions internationales et qu'elle doit assurer cette indemnisation.

100. **M. Muñoz** (Pérou) dit que les problèmes et les possibilités qui se présentent tant aux pays développés qu'en développement dans la recherche du développement durable appellent une modification des modes actuels de production et de consommation, en particulier afin de réduire au minimum les comportements nocifs pour l'environnement, par exemple une consommation excessive d'énergie. Le développement économique et social doit viser la réduction de la pauvreté.

101. Les ressources naturelles, l'accès aux ressources énergétiques et le développement économique et social sont trois aspects intimement liés du développement durable. Les pays en développement, en particulier, se heurtent aux problèmes causés par le changement climatique, la perte de la biodiversité, le déboisement et la dégradation des terres – qui sont compliqués par des crises financières, énergétiques et alimentaires à répétition. Il est donc essentiel, en particulier à la veille de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de trouver des moyens efficaces d'appliquer ce qui a été décidé depuis 1992.

102. Les politiques suivies doivent intégrer la gestion de l'environnement et les activités socioéconomiques visant à promouvoir la compétitivité et l'engagement régional et mondial. À cette fin, le Pérou suggère quelques principes directeurs. D'abord, le caractère transversal de la gestion environnementale signifie que les activités des administrations responsables de l'environnement doivent être coordonnées et articulées aux niveaux national, sectoriel, régional et local, de façon à poursuivre des initiatives intégrées, cohérentes, harmonieuses et complémentaires susceptibles de donner les meilleurs résultats. Deuxièmement, les initiatives publiques doivent être soumises à une analyse coût-avantages des ressources investies et de la



rentabilité sociale, environnementale et économique attendue. Troisièmement, les initiatives publiques dans le domaine de l'environnement doivent aider à améliorer la compétitivité du pays tout en encourageant le développement socioéconomique et protéger l'intérêt général. Quatrièmement, les activités des administrations doivent viser une gestion axée sur les résultats et inclure des mécanismes incitatifs et désincitatifs de façon à garantir que les résultats attendus seront réalisés. Cinquièmement, pour ce qui est de la certitude juridique, les activités des administrations doivent reposer sur des normes et critères clairs et cohérents, compatibles dans le temps et susceptibles d'être prévisibles, et assurer la confiance et une démarche progressive de la gestion publique de l'environnement. Sixièmement, il faut rechercher une amélioration progressive : la viabilité environnementale est un objectif à long terme qui ne peut être atteint que par une action graduelle, dynamique et continue. Septièmement, la coopération entre le secteur public et le secteur privé est nécessaire et doit viser à mettre en commun leurs efforts, avec la société civile, pour réaliser des objectifs communs et partager des responsabilités dans la gestion de l'environnement.

103. De l'avis du Pérou, l'intégration de tels principes dans les politiques suivies présente des difficultés du point de vue de la création de capacités, de la prévention des différends et de la conformité avec les mandats légaux. Le Pérou a donc recherché des entreprises communes à plusieurs administrations, par la décentralisation et une volonté d'exploiter les synergies entre les diverses autorités, le secteur privé et la société civile. La participation active des citoyens, en particulier ceux des groupes minoritaires ou vulnérables, doit être encouragée.

104. Cette expérience a appris au Pérou l'importance de promouvoir, au niveau multilatéral, l'accès à des mécanismes d'assistance technique, un transfert de technologie et des ressources financières capables de renforcer le potentiel environnemental national dans le cadre des accords internationaux en vigueur. Ces enseignements sont également importants pour le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

105. On se trouve actuellement face à une situation où seule l'action concertée de la communauté internationale peut assurer le succès. C'est pourquoi le Pérou demande aux États Membres d'examiner les

questions environnementales pressantes dans un esprit constructif, rationnel, cohérent, juste et synergique pour le bien des peuples du monde et des futures générations.

106. **M<sup>me</sup> Alraees** (Émirats arabes unis) dit que son pays a beaucoup progressé dans l'application des textes issus du Sommet mondial sur le développement durable, notamment en diversifiant les sources de revenus des Émirats et en créant une économie diversifiée qui ménage l'environnement. Les Émirats arabes unis cherchent en effet à devenir un producteur de pétrole responsable en favorisant une stabilité des prix, en développant des technologies sûres et viables à faible consommation de carbone, et en cherchant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le revenu de la vente du pétrole est utilisé pour développer l'énergie solaire, éolienne, maritime et géothermique. Une Haute Commission nationale a été créée et chargée de suivre et de combattre le changement climatique, et un ensemble de lois visant à en atténuer les effets a été adopté. Le secteur public et le secteur privé coopèrent à la construction de la ville nouvelle de Masdar, qui repose sur l'exploitation des écotecnologies. Les Émirats accueillent l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et développent ce qui pourrait devenir la plus grande usine au monde d'exploitation de l'hydrogène, qui devrait couvrir 7 % des besoins d'énergie des Émirats en 2020.

107. Le Sommet « Regard sur la Terre » qui aura lieu à Abu Dhabi du 12 au 15 décembre 2012, sera l'occasion d'examiner les moyens d'accéder aux données environnementales et de trouver des solutions coordonnées à la pénurie d'eau, l'insécurité alimentaire et le changement climatique. Les Émirats arabes unis aident de nombreux pays en développement à résoudre ces problèmes et contribuent régulièrement des fonds aux organismes compétents des Nations Unies.

108. **M. Islam** (Bangladesh) dit qu'une quarantaine d'années après que l'on a commencé à examiner la question de l'écovabilité, à Stockholm en 1972, cette notion est devenue un paradigme de développement. Cependant, les effets du changement climatique ont bien lieu, avec une gravité et une fréquence grandissantes, ce qui annule certains des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. Des pays comme le Bangladesh qui sont pourtant parmi les moins responsables du changement climatique, doivent paradoxalement faire les frais de ses conséquences. Il

est donc encourageant que les pays se trouvent plus unis encore qu'avant dans la lutte contre le changement climatique. La dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue en décembre 2011, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) prévue en juin 2012 devraient être l'occasion pour les pays de valoriser leur enthousiasme et de le traduire en mesures concrètes. À ce sujet, il faut assurer une représentation géographique équitable dans les divers organes qui préparent la Conférence Rio+20. Si l'on veut parvenir à conclure un accord à la Conférence, il faut que le discours sur le changement climatique soit dépolitisé. Des objectifs chiffrés ambitieux doivent être fixés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les pays développés doivent souscrire sans condition des engagements authentiques de réduire ces émissions, et les pays en développement déjà assez avancés doivent faire de même. Le texte issu de la Conférence devra protéger les pays les plus vulnérables.

109. L'adaptation au changement climatique demeure un aspect essentiel de la survie et du développement. Il faut pour cela mobiliser de vastes ressources aux échelles mondiale, régionale, nationale et même sous-nationale. De telles ressources doivent être réparties équitablement et il faut élargir la participation des pays les moins avancés au mécanisme pour un développement propre. Les parties visées à l'Annexe I doivent fournir un soutien financier supplémentaire pour appliquer le Cadre de Nairobi.

110. Un futur accord sur le changement climatique doit être tel que les pays les moins avancés et les autres pays vulnérables puissent avoir accès aux écotecnologies et aux technologies peu coûteuses. Un conseil du transfert de technologie devrait être créé pour faciliter celui-ci au profit du développement durable des pays les moins avancés.

111. Le Bangladesh espère qu'à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, l'on parviendra à un consensus et à un texte final d'orientation pragmatique et demande instamment aux pays développés de souscrire des engagements ambitieux conformes au Protocole de Kyoto pour les périodes d'engagement ultérieures et pour garantir qu'il n'y a pas contradiction entre la première période d'engagement et celles qui lui feront suite.

112. On se trouve actuellement face à des tâches redoutables du fait des catastrophes naturelles qui sont de plus en plus graves. Les phénomènes d'un changement climatique erratique et du renchérissement mondial des prix des denrées alimentaires compliquent encore les problèmes. Il est essentiel que les pays soient en mesure de mieux résister aux catastrophes naturelles. Il faut donc mener des efforts concertés aux niveaux national, régional et mondial. Il faut accroître notablement et d'urgence l'investissement consacré à la réduction des risques de catastrophe et cela d'urgence pour appliquer le Cadre d'action de Hyogo. L'effort d'adaptation pourrait profiter des connaissances et des données d'expérience des mécanismes de réduction des risques de catastrophe. Une meilleure intégration de cette réduction et des mesures d'adaptation apporterait une impulsion considérable au développement durable. Le Bangladesh est favorable au renforcement du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Il faut également étudier avec soin les possibilités de trouver des méthodes non classiques de financement, notamment par un détachement de personnel des différentes institutions et des États Membres.

113. Les nations doivent trouver en elles le courage de sauver leur planète en suivant une démarche pragmatique et synthétique à la fois, en travaillant ensemble pour garantir que les populations les plus vulnérables reçoivent bien l'aide dont elles ont besoin pour faire face au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

114. **M<sup>me</sup> Dong Zhihua** (Chine) dit que depuis la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement, l'idée d'un développement durable a largement fait son chemin; de nombreux traités internationaux ont été conclus et diverses formes de coopération sur l'environnement et de développement se poursuivent. Mais les objectifs définis par la Conférence de 1992 sont loin d'être atteints et beaucoup de pays sont encore aux prises avec de graves problèmes dans la recherche d'un développement durable. Les problèmes qui se posent aux pays en développement, tels que le manque de moyens financiers, de technologie et de capacités, appellent des solutions urgentes; de nombreux problèmes nouveaux sont apparus, tels que la crise financière et la crise alimentaire, des désordres régionaux et des catastrophes naturelles, ce qui rend

plus difficile encore la recherche d'un développement durable.

115. La Chine voit dans la Conférence des Nations Unies sur le développement durable une importante occasion pour la communauté internationale de développer ensemble une stratégie mondiale de développement durable et elle espère que cette conférence s'appuiera sur le processus de développement durable qui est déjà en cours depuis deux décennies, renforcera la volonté politique de tous, verra l'application de tous les engagements pris et adoptera un plan d'action de façon à systématiser partout le développement durable. La Conférence et son processus préparatoire devraient entretenir l'esprit de Rio et les principes adoptés alors, notamment celui de la « responsabilité commune mais différenciée »; ces principes devraient faire progresser les trois volets du développement durable de façon équilibrée et coordonnée, et respecter l'appropriation nationale du développement durable et donner la priorité à la satisfaction des pays en développement.

116. Le Gouvernement chinois soutient et prépare activement la Conférence de Rio. Il a créé pour cela un comité préparatoire où sont représentés 29 ministères et commissions, il prend part aux préparatifs et a apporté pour cela une contribution de 500 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale de la Conférence. Le Gouvernement chinois et le secrétariat de la Conférence ont organisé à Beijing un symposium de haut niveau où ont eu lieu des débats ouverts, francs, systématiques, approfondis et très productifs sur les thèmes et les objectifs de la Conférence. La Chine est prête à renforcer sa coopération avec le reste de la communauté internationale pour parvenir à des résultats pratiques lors de la Conférence.

117. Il est à espérer que la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, à Durban, donnera des résultats globaux, équilibrés, pragmatiques et positifs. La Chine est d'avis que cette conférence doit conserver la double filière de négociation sur la Convention et sur le Protocole; la Conférence doit appliquer le principe des « responsabilités communes mais différenciées », faire que les négociations soient vraiment animées par les parties elles-mêmes, et garantir l'ouverture, la transparence, une large participation et une volonté de consensus. Conformément à la feuille de route de Bali, la Conférence de Durban devrait mettre en œuvre les Accords de Cancún de 2010, préciser les arrangements

institutionnels nécessaires et continuer les négociations sur les questions non encore réglées. Les objectifs quantifiés de réduction des émissions pour les pays développés qui sont Parties au Protocole dans la deuxième période d'engagement, jusqu'à 2020, devraient être précisés; les pays développés qui ne sont pas parties au Protocole devraient souscrire des engagements comparables de réduction des émissions qu'il faut définir; et il faut définir des arrangements institutionnels pour l'adaptation, le financement, le transfert de technologie et la création de capacités de façon à aider les pays en développement à faire face au changement climatique, notamment par des arrangements relatifs à la mesure, la notification et la vérification ainsi que la transparence qui soient différenciés entre les pays développés et les pays en développement.

118. Pour la Chine, réagir activement face au changement climatique est un élément majeur de la stratégie économique et sociale et une importante occasion d'accélérer la transformation du mode de croissance économique et d'ajustement structurel économique. La Chine s'est fixé des objectifs contraignants de réduire de 16 % la consommation d'énergie par unité de PIB, et de 17 % les émissions de CO<sub>2</sub> par unité de PIB portant pour cela la part des énergies non fossiles dans la structure de sa production d'énergie primaire à 11,4 %, et d'accroître les puits de carbone forestiers. La Chine s'efforcera très activement de contrôler les émissions de gaz à effet de serre, d'accroître sa capacité d'adaptation au changement climatique et de poursuivre une importante coopération internationale.

119. **M<sup>me</sup> Espósito Guevara** (État plurinational de Bolivie) dit que l'humanité se trouve au bord d'une nouvelle crise économique et financière de grande ampleur qui concerne le modèle de croissance lui-même; elle se trouve aussi face à une crise écologique sans précédent, due à l'épuisement des ressources naturelles et à la saturation des puits de carbone naturels.

120. Du fait de la crise, les futures générations auront à leur disposition beaucoup moins de ressources que les précédentes. Si tous les pays connaissaient une croissance analogue à celle des États-Unis, l'humanité aurait besoin de l'équivalent de six fois la Terre. Les structures de la consommation des pays industrialisés et capitalistes ne sont tout simplement pas viables à terme. La solution est simple et évidente : l'humanité

doit consommer des ressources et produire des déchets à un rythme que la planète et la nature puissent tolérer.

121. La raison pour laquelle l'humanité avance aveuglément dans la mauvaise voie, en dépit des risques, est qu'elle vit dans un système capitaliste qui fonctionne sur une seule hypothèse : porter le profit individuel à un niveau aussi haut que possible dans le délai le plus court. L'une des conséquences inévitables est que la consommation des ressources et la production des déchets ne peuvent s'arrêter. Ce paradoxe montre bien que la crise est propre au modèle de croissance, qui conduit à une crise écologique aux conséquences imprévisibles.

122. Ce sont là les dilemmes qui devront être résolus par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Mais la solution ne réside pas dans la notion d'« économie verte ». C'est là une proposition conçue pour approfondir la logique du profit privé, en ramenant tout – l'air, l'eau, le carbone et les fonctions de la nature – dans le domaine de l'activité commerciale. Le secteur privé, dont le premier souci n'est aucunement la protection de la nature mais bien la réalisation de bénéfices, ne peut pas se voir confier la tâche de sauver la planète. Le prétendu modèle d'économie verte est bon pour le capital mais non pas pour la planète, car il cherche à créer un marché des écosystèmes qui permettrait aux pays développés de recevoir des paiements tout en échappant à leurs engagements.

123. La Bolivie souhaite dire bien clairement qu'elle n'acceptera pas, sous l'étiquette d'« économie verte » un environnementalisme marchand qui assignerait un prix aux fonctions de la nature, les transformant en un nouveau secteur commercial qui serait l'apanage de l'investissement privé et de la spéculation.

124. La Bolivie n'acceptera en aucune circonstance des propositions tendant à privatiser l'eau ou accroître son coût, ou encore à créer un marché mondial de l'eau pour le profit des sociétés privées. L'eau est un droit fondamental. Elle est indispensable à la vie et à la réalisation des autres droits; elle constitue une ressource essentielle pour le développement et les États doivent garantir sa consommation à tous les citoyens et non la laisser aux mains du secteur privé.

125. La solution ne réside pas davantage dans l'adoption de technologies plus efficaces qui permettraient de poursuivre la croissance. Il ne sert à rien d'obtenir une plus grande efficacité technologique

si en même temps on encourage la poursuite d'une consommation effrénée. Le but est une croissance à un rythme que la planète puisse tolérer.

126. La réalisation du développement durable signifie qu'il ne faut pas détruire les cycles naturels de la Terre et il faut pour cela réfléchir à d'autres paradigmes de développement. Selon de nombreuses études scientifiques, on a vu au cours des 50 dernières années se produire le changement le plus rapide dans la relation entre les êtres humains et la nature que l'on ait observé dans l'Histoire. L'activité humaine a commencé à aller plus vite que le fonctionnement des systèmes de la planète à beaucoup d'égards, qui ne se limitent pas à la montée de la température. L'un des plus grands problèmes que devra résoudre le vingt et unième siècle sera de rétablir l'équilibre avec la nature, de réorienter l'économie mondiale d'une façon qui préserve et reconstitue la cohérence et les liens entre les différents cycles naturels de la Terre, et qui permette aux écosystèmes de s'adapter aux changements environnementaux actuels, de se régénérer et de diversifier leurs espèces. C'est ce que la Bolivie considère comme les droits de la nature et c'est l'objet de la résolution sur l'harmonie avec la nature qu'elle présente chaque année à la Commission du développement durable.

127. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable ne doit pas renégocier le programme Action 21 ni le Plan de mise en œuvre de Johannesburg; au contraire, elle doit les réaffirmer sans réserve. Il est indispensable de faire progresser la souveraineté des États sur leurs propres ressources, d'appliquer le principe des responsabilités communes mais différenciées, de reconnaître la responsabilité historique des pays développés, de poursuivre la coopération internationale et le transfert de technologie, et de transférer des moyens financiers aux pays en développement. Les principaux objectifs de la Conférence doivent être de souscrire un engagement ferme d'éliminer la pauvreté et de rétablir l'harmonie avec la nature. C'est bien là la responsabilité des États Membres et plus généralement des habitants de la planète, qui l'ont empruntée aux générations futures mais qui n'ont pas réussi à la préserver.

128. **M<sup>me</sup> Smith** (Norvège) dit que l'humanité a fait d'énormes progrès au cours des quelque 20 années écoulées depuis le Sommet de la Terre en 1992. Le PIB mondial a triplé. Dans presque tous les pays l'espérance de vie s'est allongée de nombreuses

années. La mortalité des moins de 5 ans est tombée de 12 millions à 7,2 millions. Des centaines de millions de personnes sont sorties de la misère et les classes moyennes s'étoffent. Pourtant, des centaines de millions de personnes n'ont pas profité de la mondialisation et de la croissance et dans la plupart des pays les inégalités augmentent et ne sont pas viables à terme. De vastes progrès sont accomplis dans la gestion de la pollution et des risques industriels, mais les ressources naturelles sont de plus en plus mises à mal. L'augmentation de la production vivrière et l'accès, à un prix raisonnable, aux denrées alimentaires est un problème permanent. La consommation d'énergie a augmenté de 40 % mais on est encore très dépendant des combustibles fossiles pour sa production. Cette dépendance a d'énormes conséquences et comporte de gros risques. L'humanité n'est manifestement pas actuellement sur une trajectoire viable à terme.

129. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable offre une occasion unique de renouveler la conception du développement, pour adopter de façon cohérente un développement durable conciliant la croissance avec la justice sociale et les besoins de l'environnement. Les problèmes du changement climatique doivent être résolus. Beaucoup de pays semblent incapables ou peu désireux de s'attaquer à ces problèmes de façon responsable. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable devrait donc aborder plusieurs questions, à savoir l'énergie, les modes de production et de consommation viables à terme, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention du déboisement et de la dégradation des sols, la création d'emplois « verts » et l'égalité des sexes dans la promotion du développement durable.

130. L'utilisation de l'énergie a un effet sur la croissance, la santé publique, l'éducation, l'égalité des sexes et la création d'emplois. L'exploitation des sources d'énergie renouvelables est une stratégie de développement durable qui ne présente que des avantages. L'initiative norvégienne pour l'énergie et le climat, connue sous le nom d'Énergie+, vise à élargir l'accès à l'énergie, à accélérer le changement technologique et à promouvoir les sources d'énergie renouvelables. La Conférence devra choisir une stratégie qui permette de répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général à « une énergie durable pour tous ».

131. La fiscalité écologique comporte d'importants instruments susceptibles de conduire à des modes de production et de consommation viables à terme. À cet égard, la Norvège a été pionnière car elle a imposé des taxes sur le carbone sur sa propre industrie pétrolière dès 1991. Malgré un scepticisme initial, les Norvégiens en sont venus à comprendre que les taxes sur le carbone ne compromettaient pas la croissance ni l'emploi, et étaient un moyen efficace d'encourager l'investissement dans les énergies renouvelables et les modèles écologiques.

132. La Norvège a facilité l'adoption de méthodes et la création d'institutions qui ont facilité le changement d'échelle des paiements pour des réductions vérifiables des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, en particulier dans le cadre du programme REDD+.

133. Les emplois verts, qui sont un élément décisif de la transition à une économie verte, aident à réduire la consommation d'énergie et de matières premières, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et la pollution, et à protéger les écosystèmes. Tous les secteurs et tous les types d'entreprise – des zones urbaines comme des zones rurales, dans tous les pays quel que soit le niveau de développement économique atteint – peuvent devenir écoviables. La Norvège est favorable à une transition socialement équitable dans ce sens, reposant sur un dialogue social sans exclusive et sur des principes fondamentaux et le respect des droits des travailleurs.

134. La forte participation des femmes à l'activité économique, dans le secteur formel, donne aux pays un avantage compétitif. L'amélioration des politiques de l'égalité des sexes et l'investissement dans la santé et l'éducation des filles et des femmes sont donc non seulement une question fondamentale de droits de l'homme mais une politique macroéconomique judicieuse et la condition préalable du développement durable. De telles politiques ne seront efficaces que quand les femmes s'émanciperont elles-mêmes et prendront part à la vie politique, notamment aux décisions relatives aux ressources naturelles. La Norvège encourage la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans les résultats de la Conférence de Rio.

135. **M. hipaziwa** (Zimbabwe) dit qu'il reste exactement quatre ans pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) alors que de

nombreux pays, surtout africains, sont très en retard. Le monde fait face à une multitude de problèmes allant de la crise financière et énergétique aux effets de la pauvreté qui ne cessent de s'étendre. Les pays en développement, alors qu'ils contribuent le moins aux crises financières et au changement climatique à l'échelle du monde, sont ceux qui en souffrent le plus; c'est pourquoi ils sont incapables d'atteindre certains des OMD, notamment celui de la viabilité environnementale.

136. À mesure que s'accélèrent les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Zimbabwe est convaincu que le moment est venu de faire le bilan de ce qui a été décidé jusqu'à présent entre les pays développés et en développement pour évaluer les progrès accomplis et mesurer les points faibles qui subsistent. Le moment est venu d'honorer les engagements pris en 1992 et de parvenir à des résultats tangibles. La Conférence offre également l'occasion d'évaluer certains concepts tels que celui d'« économie verte » qui n'a pas le même sens pour tous les pays. Dans le tiers monde, cette notion ne doit pas être utilisée comme nouvelle conditionnalité commerciale faisant obstacle au développement. L'« économie verte » doit renforcer les liens entre les trois volets du développement durable pour le bien des pays en développement.

137. Malgré des problèmes financiers et économiques auxquels le Zimbabwe se heurte du fait des sanctions économiques imposées par certains pays occidentaux, il demeure très attaché à atteindre les OMD, notamment celui du développement durable. Au Zimbabwe, on a largement pris conscience des problèmes de l'environnement et des activités qui lui portent atteinte. La création d'une Agence de la gestion de l'environnement prévoit une autosurveillance de ces activités. Les entreprises demandent de plus en plus souvent des tests de la pollution de l'air et des études d'impact sur l'environnement, et cela montre que l'adoption par le Zimbabwe de l'*Environmental Management Act* a un effet positif sur la prise de conscience écologique et sur la gestion de l'environnement.

138. Durant les années 1980, le Zimbabwe s'est lancé dans des programmes de gestion communautaire des ressources naturelles par une initiative d'origine locale désignée sous le nom de Gestion communautaire des ressources indigènes, privilégiant les ressources de la forêt et de la faune sauvage, initiative qui s'est étendue

à tout le pays et même à la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Aux niveaux régional et sous-régional, le Zimbabwe a participé à des programmes de surveillance de l'environnement et de préservation des ressources naturelles sous les auspices de la SADC et de l'Union africaine.

139. Comme d'autres pays en développement, le Zimbabwe, dans l'action qu'il mène pour réaliser l'OMD relatif à l'écoviability, se heurte aux problèmes de l'insuffisance de ses capacités institutionnelles et techniques et de ses ressources budgétaires. Le pays a accueilli une aide au développement dans des domaines tels que la mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, la prise de conscience écologique, la création de capacités dans la collecte des données, l'analyse et la diffusion de celles-ci, l'exploitation et la mise en valeur des sources d'énergie non classiques, l'adduction d'eau potable et l'assainissement. À ce sujet, il faut que les pays développés honorent les engagements pris volontairement en matière d'aide publique au développement, indispensable pour améliorer le potentiel scientifique, technique et technologique et créer des capacités pour assurer le développement.

140. **M. Borg** (Malte) dit que son pays est très conscient de la nécessité de préserver la faune et la flore marines sauvages pour le bien de tous. Comme l'a bien dit le Secrétaire général dans son rapport, les récifs coralliens procurent des avantages sociaux, économiques et environnementaux à des millions de gens. C'est Malte qui a proposé ce qui est devenu la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, dont le principe est de faire de la mer le patrimoine commun de l'humanité. Le Gouvernement maltais a fait de l'environnement marin l'un des thèmes principaux de son action. Malte est fière des progrès accomplis pour ce qui est de la qualité de l'eau de mer et de la préservation de la vie dans la mer. Malte se conforme à 95,4 % des normes rigoureuses de l'Union européenne pour ce qui est de l'eau dans les stations balnéaires et est le seul pays méditerranéen qui traite la totalité des eaux usées avant de les rejeter dans la mer.

141. Le Gouvernement maltais a lancé un large processus de consultation du public concernant tous les aspects de l'environnement afin de mettre à jour sa politique de l'environnement. Cette politique est axée sur six grands thèmes : l'écoviability de l'économie, la préservation de l'hygiène du milieu, l'utilisation

efficace et durable des ressources naturelles, l'amélioration de l'environnement au niveau local, la réalisation de modes plus viables à terme d'agriculture, de transport et de tourisme, et l'écoviabilité à long terme, notamment le changement climatique, la diversité biologique et les écosystèmes, et les situations d'urgence environnementales.

142. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable devrait poser les bases indispensables à la relance d'économies ménageant l'environnement et marquer le début d'une transition à l'échelle mondiale à une économie verte. Malte est favorable à l'amélioration du statut du PNUE, pour en faire l'organe des Nations Unies s'exprimant sur les questions d'environnement.

143. Malte continue à soutenir activement les initiatives tendant à atténuer les effets du changement climatique, en particulier dans les petits États insulaires et vulnérables. Les autorités maltaises espèrent que les progrès réalisés lors des conférences précédentes sur le changement climatique seront consolidés à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC à Durban.

144. Malte soutient activement le projet d'une diplomatie du changement climatique, organisé par la *DiploFoundation* (Fondation diplomatique), dans le but d'aider les petits États et les États en développement à se doter d'une meilleure capacité de formuler des politiques, notamment en menant une action de sensibilisation auprès des diplomates et des dirigeants. Ce projet concerne plus de 160 participants et comporte des stages de formation en ligne, intensifs et de qualité, ainsi que des recherches sur le changement climatique qui a lieu dans les pays des participants; ce projet devrait se poursuivre en 2012.

145. **M. Nakonechnyi** (Ukraine) dit que des préparatifs actifs et constructifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en particulier à la Deuxième Commission, devraient aider à assurer le succès de cette réunion d'importance historique. À ce sujet, sa délégation salue l'action de la Commission économique pour l'Europe et du PNUE, qui contribuent au processus préparatoire.

146. L'Ukraine accueille avec satisfaction l'orientation précise de la Conférence sur l'économie verte et d'élimination de la pauvreté, qui devraient être les principaux objectifs des politiques de développement durable. La Conférence devra traiter de façon plus

équilibrée et coordonnée des questions d'environnement, prendre des décisions audacieuses, tournées vers l'avenir, sur le renforcement de l'architecture de la gouvernance de l'environnement et s'attaquer plus vigoureusement aux questions de la dégradation des terres, de la désertification et de la perte de diversité biologique, qui compromettent la sécurité alimentaire et risquent de déclencher des tensions sociales et économiques.

147. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse, qui a eu lieu le 20 septembre 2011, a été l'occasion de faire progresser l'examen de ces importantes questions aux Nations Unies dans le programme d'action pour le développement durable. L'Ukraine a salué le lancement de nouvelles initiatives mondiales dans ce domaine, en particulier le Partenariat mondial sur les sols pour la sécurité alimentaire dirigé par la FAO, et le projet « Aspects économiques de la dégradation des sols » dirigé par la Commission européenne, et elle espère participer à leur mise en œuvre.

148. Il est impératif de renforcer le rôle du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, cet instrument étant déterminant pour une gestion durable à terme de toutes les régions du monde. La récente Conférence des Parties à la Convention, tenue en République de Corée, a bien progressé dans la mise en œuvre de la stratégie décennale de la Convention. Mais il faut un soutien scientifique accru à l'application de cette Convention, en particulier à son comité de la science et de la technique. Il faut mettre plus nettement l'accent sur les mesures qui permettraient d'exploiter les synergies entre la Convention sur la désertification et les autres instruments relatifs à l'environnement, encourager les mécanismes régionaux de coordination, en particulier en Europe centrale et orientale, et améliorer la participation de la société civile. Pour sa part, l'Ukraine est attachée à la mise en œuvre effective de la Convention. Un travail est déjà accompli en Ukraine pour appliquer le Programme de lutte contre la désertification et la dégradation des terres jusqu'en 2013.

149. S'agissant de la question de la diversité biologique, il est satisfait du résultat ambitieux de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en particulier l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux

ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent, que l'Ukraine va bientôt signer. Il salue aussi le plan stratégique pour 2011-2020, qui fixe des objectifs précis pour la mise en œuvre de la Convention au cours des 10 prochaines années. Plusieurs de ces objectifs sont intégrés dans le propre plan d'action de l'Ukraine.

150. L'Ukraine est désireuse de réaliser son développement durable. Elle a récemment adopté une législation visant à adapter les normes environnementales nationales aux normes européennes et internationales et à entreprendre une démarche équilibrée du traitement des volets environnemental, économique et social du développement durable.

151. Conformément aux objectifs de cette nouvelle législation, un plan d'action pour la protection de l'environnement pour la période 2011-2015 a été adopté; il prévoit un cadre d'introduction systématique de la question de l'environnement dans les politiques et stratégies du pays. Des travaux sont en cours sur la rédaction d'un « plan national de développement des écotecnologies et des techniques de production plus propres jusqu'en 2020 ». À cette fin, un groupe de travail interinstitutions a été constitué avec des experts du Ministère ukrainien de l'environnement, du PNUE, de l'ONUDI ainsi que des représentants de la société civile et des universités.

*La séance est levée à 18 heures.*